



AVENANT N°1
À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

VILLE DE DIJON – DA DIJON 21

Année 2021

Entre :

La VILLE DE DIJON, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2021, et par délégation, l'Adjointe aux Sports et à l'Olympisme, ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'Association DA DIJON 21, représentée par son Président, Monsieur Sébastien ANGEBAULT, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (N° SIRET 34853786100018), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 13 juin 2014 et dont le siège social est situé 16 boulevard Robert Schuman à Dijon (21000), ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant qu'en application de l'article 5 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens conclue entre la Ville de Dijon et le DA Dijon 21 pour la période 2021-2023, l'Association a sollicité une subvention complémentaire afin d'acquérir un véhicule, type mini-bus, adapté à ses besoins.

La convention n°21-044 du 26 janvier 2021 est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif au montant des subventions est ainsi complété.

4-3- Subvention d'investissement

Pour l'année 2021, la Ville versera à l'Association, une subvention d'investissement d'un montant de 3 000 € pour l'acquisition d'un véhicule, type mini-bus.

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

5-3 – Subvention d'investissement

La subvention sera versée en totalité par mandat administratif, sur présentation par l'Association, de la facture d'achat du véhicule.

La subvention sera créditée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2021.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°21-044 du 26 janvier 2021 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée aux Sports et à l'Olympisme,

Pour l'Association DA DIJON 21,
Le Président

Claire TOMASELLI

Sébastien ANGEBAULT